

Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf septembre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} octobre deux mille quinze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Jérôme BENOIT, M. Didier CHARREYRE,
Mme Sandrine DUPERRIN, M. Jean-Jacques FRIOUX, Mme Dominique HOURDEBAIGT,
M. Christophe LORTEAU, Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, Mme Danielle PETIT,
M. Philippe ROUSSET, M. Daniel TORRES.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BLANCHET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Pierre MAURIN.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 29 juillet 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – Décision Modificative N°2 – Commune – Virements de crédits

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 concernant le budget de la Commune.

En investissement :

Diminution de crédits en dépenses sur les comptes :

D 2031 : Immobilisations incorporelles – Frais d'études pour un montant de 5.000,00 €

D 2111 : Immobilisations corporelles – Terrains nus pour un montant de 1.000,00 €

D 2313-063 : Immobilisations en cours – Cantine scolaire pour un montant de 1.500,00 €

soit un total de **7.500,00 €**

pour augmenter du même montant les crédits en dépenses sur les comptes :

D 2188 : Autres immobilisations corporelles pour un montant de 3.500,00 €

D 2313-0014 : Immobilisations en cours – Salle polyvalente pour un montant de 1.000,00 €

D 2313-0030 : Immobilisations en cours – Bureau de Poste pour un montant de 1.300,00 €

D 2313-903 : Immobilisations en cours – Cabinet médical pour un montant de 1.700,00 €

3 – ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE – RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la nécessité d'acheter un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire de l'Ecole Élémentaire Jean Toulza en remplacement de l'ancienne machine irréparable ;

Monsieur le Maire présente un devis de **la Société METRO** d'un montant HT de 2.364,50 € (soit un montant TTC de 2.837,40 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de **la Société METRO** d'un montant HT de 2.364,50 € (soit un montant TTC de 2.837,40 €).

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

4 – CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE – RD937

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune et le Département pour la réalisation d'un plateau surélevé le long de la RD937 dans l'agglomération du Pontet.

La Commune est autorisée à réaliser en agglomération dans l'emprise de la route départementale n° 937 du PR 13+440 au PR 13+640 et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux suivants : plateau surélevé en béton bitumineux au Pontet.

Les caractéristiques et signalisations devront être conformes au guide CERTU « coussins et plateaux » et les matériaux utilisés devront avoir un coefficient de frottement SRT supérieur ou égal à 0,45.

Le financement des travaux sera assuré par la Commune qui prendra également en charge la gestion et l'entretien de ces aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter la convention entre la Commune et le Département pour la réalisation d'un plateau surélevé le long de la RD937,

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

5 – DEVIS GERMY JEAN-YVES – TRAVAUX A L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GERMY d'un montant HT de 138,60 € (soit un montant TTC de 166,32 €) pour la fourniture et la pose d'une serrure et d'une poignée à l'Agence Postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise GERMY pour un montant total HT de 138,60 € (soit un montant total TTC de de 166,32 €).

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

6 – DEVIS GERMY JEAN-YVES – TRAVAUX A LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GERMY d'un montant HT de 208,25 € (soit un montant TTC de 249,90 €) pour la fourniture d'un verrou à trois points pour la porte de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise GERMY pour un montant total HT de 208,25 € (soit un montant total TTC de de 249,90 €).

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

7 – DEVIS GERMY JEAN-YVES – TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GERMY d'un montant HT de 5.552,00 € (soit un montant TTC de 6.662,40 €) pour la fourniture et la pose de deux portes en aluminium au Groupe Scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise GERMY pour un montant total HT de 5.552,00 € (soit un montant TTC de 6.662,40 €),

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

8 – DEVIS GERMY JEAN-YVES – SALLE DE JEUX – GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GERMY d'un montant HT de 1.464,53 € (soit un montant TTC de 1.757,43 €) pour :

- la fourniture, la confection et la pose de deux bancs pour la salle de jeux,
- la fourniture et la pose d'un portemanteau,
- la fourniture et la pose d'un polystyrène extrudé de 40 mm au fond des panneaux acoustiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise GERMY pour un montant total HT de 1.464,53 € (soit un montant TTC de 1.757,43 €)

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

9 – DEVIS CVSI EA – REALISATION D'UN PANNEAU

Vu la nécessité d'informer sur le financement des travaux concernant l'aménagement du préau en salle de jeux, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise CVSI EA d'un montant HT de 229,40 € (soit un montant TTC de 275,28 €) pour la réalisation d'un panneau PVC impression numérique 1560 x 2400 mm avec plastification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise CVSI EA pour un montant total HT de 229,40 € (soit un montant TTC de 275,28 €)

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

10 – DEVIS DIRECT DISCOUNT – ACQUISITION DE DEUX PANNEAUX DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Direct Discount d'un montant HT de 312,58 € (soit un montant TTC de 375,10 €) pour l'acquisition de deux panneaux de stationnement pour les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise Direct Discount pour un montant total HT de 312,58 € (soit un montant TTC de 375,10 €)

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

11 – DEVIS PANOSUR - ACQUISITION DE BANDES ADHESIVES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise PANOSUR d'un montant HT de 162,20 € (soit un montant TTC de 194,64 €) pour l'acquisition de bandes adhésives de couleur rouge permettant de signaler les vitres du préau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise PANOSUR pour un montant total HT de 162,20 € (soit un montant TTC de 194,64 €)

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

12 – REMPLACEMENT DU GRAND PORTAIL AU GROUPE SCOLAIRE

Vu la vétusté du portail situé au groupe scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal son remplacement.

Un devis a été établi par Monsieur TEYSSEYRE Didier pour un montant HT de 615.00 euros (soit un montant TTC de 738.00 euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de Monsieur TEYSSEYRE Didier portant sur le remplacement du portail au groupe scolaire pour un montant total HT de 615.00 euros (soit un montant TTC de 738,00 euros)

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

13 – DEVIS TAB – LICENCE ANTIVIRUS - MAIRIE

Vu la nécessité d'une nouvelle licence antivirus pour les ordinateurs de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un devis établi par la Société TAB pour un montant HT de 235,15 euros (soit un montant TTC de 282,18 euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de la Société TAB portant sur une licence antivirus à l'année pour un montant total HT de 235,15 euros (soit un montant TTC de 282,18 euros)

Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

14 – FIXATION DE LA GRATIFICATION DE MONSIEUR NICOLAS HERICK

Considérant que Monsieur Nicolas Hérick a effectué une période en milieu professionnel du 8 au 22 juillet 2015 aux services techniques de la Commune et qu'il a donné entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une gratification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide de fixer la gratification de Monsieur Nicolas Hérick à 250 €.

15 – VALIDATION AGENDA ACCESSIBILITE

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45).

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu le projet de plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux de la commune de Eyrans porté à la connaissance de l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux de la commune de Eyrans.

De charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

16 – Enquête publique - EARL « Le Moulin Rompu »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le dossier d'enquête relatif à la demande de la EARL « Le Moulin Rompu » concernant les travaux de prélèvements dans deux nouveaux forages d'irrigation, Forage 6 à Etauliers, Forage 7 à Saint Aubin de Blaye, et augmentation des prélèvements dans les forages F1 à Etauliers – F2 à Saint Aubin de Blaye – F3 et F5 à Braud et Saint Louis sur les communes de Braud et Saint Louis, Etauliers, Saint Aubin de Blaye et Eyrans.

L'enquête publique est ouverte du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2015 inclus.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette opération.

17 – Devis ECTAUR – Plateaux surélevés – VC 4 et RD 937

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du Cabinet ECTAUR concernant les travaux de sécurisation sur la commune.

Sécurisation de la RD 937 - 1 plateau ralentisseur : 14.997,50 € HT

Sécurisation de la VC 4 – 2 plateaux ralentisseurs : 14.618,00 € HT

Soit un montant total HT de 29.615,50 € (soit un montant TTC de 35.538,60 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide que, vu le montant du devis du Cabinet ECTAUR, seuls les travaux de sécurisation suivants seront réalisés :

un plateau sur la RD 937

un plateau sur la VC 4 afin de sécuriser le centre du village

Demande Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

18 – Demande d’extension du réseau d’assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Messieurs Charbonnier et Garry concernant une demande d’extension du réseau d’assainissement vers leurs domiciles respectifs route des Morines-Barbeau.

Afin d’étudier la demande, un devis a été établi par le Cabinet ECTAUR. Le chiffrage s’élève à 43.824,00 € HT (soit un montant TTC de 52.413,50 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide que le coût de ces travaux paraît trop onéreux pour assainir seulement deux habitations,

Refuse de donner suite à ce projet,

Charge Monsieur Le Maire d’informer Messieurs Charbonnier et Garry de cette décision.

Questions diverses

a) Création d’un fossé

La Commission des Routes a rencontré les riverains du lieu-dit « L’Hôpital ».

Une entente a été trouvée concernant la création d’un fossé pour drainer l’eau en direction du ruisseau de La Moulinade.

Le Conseil Municipal donne mission au cabinet ECTAUR pour l’étude de ces travaux.

b) Schéma Directeur d’Assainissement

Monsieur le Maire souhaiterait que la commune revoie son schéma directeur d’assainissement dans un avenir proche.

c) Revalorisation des taxes sur l’assainissement

L’entreprise SAUR demande si la commune souhaite revaloriser la redevance sur l’assainissement. Vu que le village de Pérêt est raccordé sur le réseau de Cartelègue, dans un souci d’équité entre les usagers d’Eyrans et de Cartelègue, une concertation sera menée avec la municipalité de Cartelègue pour harmoniser les tarifs.

d) Prochaine séance le 14 octobre 2015

LEVÉE DE SEANCE